

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Régie estudiantine de l'Université de Fribourg en liquidation, Fribourg**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 27.06.2005
4.

Echéance de préavis des créances: **31.10.2005**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Régie estudiantine de l'Université de Fribourg en liquidation, Felix Kaufmann, liquidateur, rue de l'Hôpital 4, 1700 Fribourg
6.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7.

Remarques: La dissolution est prononcée en raison du transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Régie estudiantine de l'Université de Fribourg à la Fondation pour le logement des étudiants Régie estudiantine, nouvellement fondée. La société coopérative a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745 al. 3 CO.

Régie estudiantine de l'Université de Fribourg en liquidation, Felix Kaufmann, liquidateur
1700 Fribourg

(03004596)